

**13<sup>ème</sup> session du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones  
Jeudi 3 décembre 2020**

**15 heures-17 heures**

**Orateur : Alexandre Sommer-Schaechtele**

Les peuples autochtones de Guyane française sont touchés de plein fouet par le Covid-19. Les problématiques sont multiples. Elles sont d'ordre sanitaire, sécuritaire, économique et sociale.

Des autochtones du village "Cecilia" de la Nation Lokono situé dans la commune de Matoury ont été contaminés par un cas de Covid-19 importé de France. Il s'agit d'une femme autochtone qui n'a pas reçu une prise en charge adaptée par les services de l'État qui assurent la sécurité sanitaire. Elle n'a pas été placée en confinement dès son arrivée à l'aéroport, et elle n'a pas reçu le matériel nécessaire pour protéger sa famille. Les services de santé ont attendu plusieurs jours avant de proposer le confinement, dans l'attente du résultat positif des tests d'autres membres de la famille.

Suite à ces cas positifs, un arrêté de mise en quarantaine du village a été pris par le Préfet de Guyane représentant l'État français (voir annexe). Les conséquences sont la méfiance et la stigmatisation à l'égard des peuples autochtones par la population guyanaise.

Le confinement du pays a conduit à un arrêt du ravitaillement des commerces alimentaires situés sur le Haut-Maroni. Ceci mène à un risque imminent de pénurie alimentaire dans le territoire autochtone de la Nation Wayana situé à la frontière entre la Guyane française et le Suriname.

De plus, le confinement a entraîné l'augmentation des activités d'orpaillage illégale. Les orpailleurs propagent le virus et mettent en péril la sécurité et la santé des autochtones. Il n'y a pas de véritable collaboration entre les forces militaires de Guyane française et du Suriname. Les militaires français ne peuvent pas poursuivre les orpailleurs clandestins qui se cachent du côté de la frontière du Suriname.

Les principales préoccupations sont la sécurité sanitaire des peuples autochtones, le matériel de protection tels que les masques, les gels hydroalcooliques, les gants, etc. Les autochtones qui vivent en territoire isolé demandent plus de matériel sanitaire, plus de livraison alimentaire, et plus de sécurité militaire contre les orpailleurs clandestins.

A la pandémie de Covid-19, s'ajoutent actuellement de fortes inondations en Guyane française, et de manière générale en Amazonie. Ces inondations compliquent le confinement et mettent les autochtones en situation de précarité. Les orpailleurs brésiliens profitent de cette situation pour intensifier l'activité d'orpaillage.

Les autochtones du village Cécilia placé en quarantaine stricte ont fait preuve de résilience face à la forte stigmatisation, et aux propos racistes qui ont été exprimés verbalement et sur les réseaux sociaux par la population non autochtone. Le Grand conseil coutumier et les organisations autochtones ont condamné la stigmatisation dans un communiqué de presse (voir annexe). Certains villages autochtones ont volontairement mis en place leur quarantaine afin d'assurer la mise en œuvre des mesures de distance sociale par les habitants.

Les pouvoirs publics devraient être attentifs à la cohérence, à l'adaptation des mesures mises en place contre le Covid-19 et à la réalité du territoire. L'État français devrait inclure les principaux représentants des peuples autochtones, notamment les chefs coutumiers, le Grand Conseil Coutumier et les organisations protégeant les droits des peuples autochtones.

Il est primordial que les services de l'État français chargés de la sécurité sanitaire communiquent au Grand conseil coutumier et aux organisations autochtones le nombre précis d'autochtones contaminés, hospitalisés, en réanimation, et décédés, afin que nous puissions adapter les efforts de prise en charge. Certaines études ont révélé que le Covid-19 comporte des facteurs génétiques de propagation.

Nous déplorons à ce jour le décès d'un autochtone âgé, originaire du village Cécilia, qui nous a été révélé grâce à un média local. Cependant, les services de l'État refusent de communiquer les statistiques au motif du secret médical. En réalité il s'agit de masquer l'échec du dispositif de prise en charge des peuples autochtones. De plus, la Constitution française interdit de mettre en place des dispositifs spécifiques en fonction de la race ou de l'origine des individus.

Les mesures d'urgences prises par la France contre l'épidémie du Covid-19 ne ciblent pas les peuples autochtones. Elles sont d'ordres générales puisque la France considère les Amérindiens comme des citoyens français. Il appartient aux autorités publiques présentes sur le territoire d'assurer des mesures spécifiques à la Guyane française et adaptées à chaque communauté.

Le respect strict du confinement permet la protection des populations et une diminution de la propagation du virus mais empêche les activités de chasse et de pêche qui sont indispensables pour l'autosuffisance alimentaire. Les livraisons réalisées par les autorités publiques et les associations locales de secours humanitaire sont insuffisantes sur le long terme, et maintiennent les peuples autochtones dans l'assistanat.

Les mesures prises par le gouvernement français ont été décidées en concertation avec le Conseil scientifique national à Paris. Le Grand conseil coutumier créé par la loi en 2007 doit en principe être consulté par les services de l'État concernant les questions autochtones. Cependant, le président de cette instance nous a informé qu'il n'est pas associé aux décisions. Il a demandé l'aide des organisations autochtones pour créer une commission le 24 avril 2020 réunissant les représentants des peuples autochtones et forcer l'État français à coopérer.

Les peuples autochtones ne sont pas inclus dans les plans d'urgence mis en place. Plus précisément, ils ne font pas partie de la cellule de crise mise en place par le Préfet de la Guyane. Une demande a été formulée par le Président du Grand Conseil Coutumier afin d'intégrer cette cellule de crise regroupant le Préfet de Guyane, Monsieur Marc Del Grande et la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Guyane, Madame Clara de Bort. Aucune réponse à ce jour.

Des associations locales de secours humanitaire ont proposé à l'Organisation des Nations Autochtones de Guyane (ONAG) de s'associer au dispositif de livraison des denrées alimentaires et de fournitures de subsistance pour les peuples autochtones situés en territoire isolé piloté par des associations locales (ex. Samu social). L'ONAG a bénéficié d'un don 300 bouteilles de gel hydroalcoolique que nous avons pu distribuer en priorité dans les villages autochtones qui n'ont pas accès à l'eau.

A court terme, l'État français a mis en place des livraisons de nourriture et de matériel sanitaire destinées aux autochtones du village Cécilia concerné par l'arrêté préfectoral de quarantaine.

Des liaisons aériennes sont également organisées afin de ravitailler les territoires isolés du Haut-Maroni et du Haut-Oyapock où vivent de nombreux autochtones.

Le Préfet de Guyane a également décidé de renforcer le contrôle à la frontière du Suriname et à la frontière du Brésil afin de stopper l'immigration des orpailleurs clandestins (voir annexe). Cependant, ce dispositif est insuffisant puisque des ressortissants brésiliens avec titre de séjour continuent de passer la frontière et de propager la Covid-19. La ville frontalière avec le Brésil, Saint-Georges de l'Oyapock, où vivent de nombreux autochtones est le plus grand cluster de la Guyane française qui est impactée par l'augmentation de la pandémie au Brésil.

Certains autochtones utilisent des plantes médicinales telles, que le Moringa ou le Couachi. Ces plantes regorgent de bienfaits. La plante Moringa par exemple est efficace contre les rhumes, la fièvre, la diarrhée ou encore contre les douleurs. C'est un remède efficace des autochtones en ces temps de confinement, il est donc très consommé en prévention du virus.

La plante Couachi (*Quassia amara*), reconnue pour son effet antipaludique, est aussi très appréciée des peuples autochtones de Guyane, elle est souvent consommée en infusion. Elle comporte des molécules de quinine utilisées pour la composition du médicament appelé "chloroquine".

Au départ, les services de l'État ont transmis les explications concernant la Covid-19 et les mesures de distances sociales en langue française, puis traduites en langue créole et portugais. À la suite de la demande de notre organisation, les informations ont été traduites par le gouvernement français dans les différentes langues autochtones et diffusées à la radio, à la télévision, et sur les réseaux sociaux (voir annexe).

Les chefs coutumiers de certains villages ont pris l'initiative de filmer des messages de prévention sur la situation exceptionnelle que rencontre le monde. La dangerosité du virus est donc accessible aux peuples autochtones, sauf pour ceux qui vivent en territoire isolés qui ne disposent pas d'internet.